Le RSA

Le RSA dans la campagne



Les candidats à l'élection présidentielle ont précisé ces derniers jours leur position sur le revenu de solidarité active (RSA), une allocation qui assure aux 25 ans et plus un niveau minimum de revenu. Cette prestation a pour objectif de réduire la pauvreté sans décourager le travail.

L'actualité

Plusieurs candidats à l'élection présidentielle ont proposé de réformer le RSA. Une augmentation, qui s'élèvera à 1,8 %, est programmée le 1er avril et portera le montant du RSA à 575,52 euros par mois pour une personne seule ou encore 1 208,58 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Chaque année, le RSA est revalorisé automatiquement le 1er avril, selon l'inflation observée au cours des douze derniers mois. Emmanuel Macron (LREM) souhaite conditionner le versement du RSA à « l'obligation de consacrer 15 à 20 heures par semaine pour une activité », sous la forme d'une immersion en entreprise ou d'une formation. Valérie Pécresse (LR) a accusé le président de s'inspirer de son programme, dans lequel elle propose une mesure similaire. Marine Le Pen (RN) a critiqué cette proposition, estimant qu'Emmanuel Macron voulait ainsi « créer un mi-temps à 6 euros l'heure ». Elle propose de « trouver un emploi à ceux qui sont au RSA ». Éric Zemmour (Reconquête) veut « enlever le RSA aux étrangers », y compris en situation régulière.

Parmi les candidats de gauche, Yannick Jadot (EELV) souhaite remplacer le RSA par un « revenu citoyen » d'un montant de 918 euros qui serait « versé automatiquement à partir de 18 ans ». Jean-Luc Mélenchon (LFI) a un projet similaire en défendant l'instauration d'une « garantie d'autonomie » dont le montant atteindrait « le seuil de pauvreté », soit « 1 063 euros pour une personne seule ». Le premier tour de l'élection présidentielle se tiendra le dimanche 10 avril.

Le fonctionnement du RSA

Le RSA est une allocation qui complète les ressources d'un foyer résidant en France pour qu'elles atteignent un seuil minimal dont le montant varie selon la composition familiale. Il concerne les 25 ans et plus, tous ceux qui ont au moins un enfant à charge et, depuis 2010, les 18-24 ans sous certaines conditions d'activité.

Le RSA a été mis en place à partir de 2009 en remplacement du revenu minimum d'insertion (RMI), créé en 1988, et de l'allocation pour parent isolé. À l'origine, le RSA a été imaginé pour permettre aux travailleurs pauvres de cumuler de façon pérenne revenus d'activité et minima sociaux, ce que ne permettait pas le RMI.

Cependant, depuis 2016, le RSA n'est plus versé aux personnes qui touchent un salaire. Celles-ci doivent demander la **prime d'activité** pour compléter leur revenu.

Le RSA est ouvert aux citoyens français, aux Européens qui possèdent un titre de séjour et aux personnes d'autres nationalités qui vivent en France depuis au moins cinq ans. En décembre, 1,92 million de foyers percevaient cette aide, selon la Drees, le service statistique du ministère de la Santé et des Solidarités.

Réduire la pauvreté

Le RSA a pour objectif premier de réduire la pauvreté. Cette prestation sociale est dite « non contributive » : elle est versée sans contrepartie de cotisations, contrairement à l'allocation chômage par exemple.

Dans une tribune publiée en mars dans Les Échos, l'économiste Pierre Cahuc rappelle que les économistes « de droite ou de gauche » jugent nécessaire de fournir « un revenu minimum aux personnes qui ne travaillent pas, car il n'est pas souhaitable de faire travailler des personnes qui produisent trop peu par rapport au coût physique ou psychologique que leur inflige le travail ». 43 % des bénéficiaires du RSA ont au moins une maladie chronique, selon une étude publiée par la Drees en 2020.

Ce consensus théorique se fonde sur les travaux de l'économiste britannique James Mirrlees qui a proposé en 1971 le premier modèle d'une fiscalité optimale, c'est-à-dire du niveau des prélèvements et des transferts

permettant de maximiser le bien-être collectif. Dans ce modèle, le montant du revenu minimum n'est cependant pas figé, car il dépend de la volonté redistributive des pouvoirs publics dans chaque société.

En 2018, 34 % des foyers éligibles au RSA n'ont pas réclamé cette prestation en moyenne chaque trimestre, selon une étude publiée en février par la Drees. De ce fait, au moins 750 millions d'euros n'ont pas été versés chaque trimestre. Les dépenses liées au RSA se sont élevées à 11,5 milliards d'euros en 2018. Ne pas décourager le travail

Le montant du RSA n'a pas été défini par rapport aux coûts des besoins élémentaires d'une personne, mais en fonction du niveau du Smic, l'objectif étant « d'éviter la désincitation au travail », expliquait l'économiste Guillaume Allègre dans une étude publiée en 2009. Le RSA a aussi été conçu pour faire disparaître les « trappes à inactivité » qui étaient apparues avec le RMI.

Une trappe à inactivité est une situation dans laquelle la reprise d'un emploi faiblement rémunéré par une personne percevant un revenu minimum conduit à une stagnation, voire à une baisse de son niveau de vie, de telle sorte qu'elle choisit de ne pas travailler.

Le RSA a donc par rapport au RMI un effet incitatif, en tout cas financièrement, à la reprise d'emploi. Cependant, cet effet fonctionne seulement si l'inactivité des allocataires était à l'origine choisie, précisait Guillaume Allègre. Or l'inactivité peut aussi être subie : les allocataires peuvent être confrontés à de nombreux obstacles à l'emploi, tels que le manque de moyens de transport, les difficultés de garde d'enfant ou encore les problèmes de santé.

Les droits et devoirs des allocataires

Selon la loi, les bénéficiaires du RSA ainsi que leurs conjoints sont tenus de rechercher un emploi, de créer leur propre activité ou d'améliorer leur insertion (rechercher un logement, accéder à des soins, etc.). Pour y parvenir, ils ont droit à un accompagnement personnalisé.

Cependant, dans un rapport publié en janvier, la Cour des comptes, chargée du contrôle de la dépense publique, estimait que cet accompagnement est « très largement défaillant », notamment en raison « de la faiblesse des moyens humains qui y est consacré ». Lorsqu'un accompagnement est mis en place, le non-respect des démarches est passible d'une baisse ou d'une suspension du versement du RSA.

Dans une étude publiée en 2021, les chercheurs Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall et Yannick L'Horty ont noté que ces sanctions augmentent la participation aux démarches d'insertion, mais aussi le non-recours au RSA, certains bénéficiaires préférant y renoncer face à « l'accroissement des démarches à réaliser ».

Pour aller plus loin

TAXATION OPTIMALE

SES-ENS, le site de sciences économiques animé par l'École normale supérieure de Lyon, **présente dans un article publié en 2010 la théorie de la fiscalité optimale, initiée par James Mirrlees**. Il détaille aussi les contributions à cette théorie apportées par l'économiste français naturalisé américain Emmanuel Saez.

→Lire l'article.

EFFICACITE

ans la revue de sciences humaines et sociales La Vie des idées, le professeur François-Xavier Merrien **présente les profils des allocataires du RSA qu'il a pu dresser à la suite d'enquêtes menées sur le terrain**. Il détaille les limites du RSA en matière de retour à l'emploi et de réduction de la pauvreté soulignées par un rapport récent de la Cour des comptes.

Lire son analyse.

Source: d'après https://www.brief.eco/